

République Française

COMMUNE DE BATZENDORF

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 5

Séance du 23 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois octobre à 19 heures 30 le conseil municipal régulièrement convoqué le 17 octobre 2023, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Marie-Laure PFEIL

Membres présents ayant pris part à la délibération n°2023/43 :

Madame Isabelle DOLLINGER, Madame Marie-Laure PFEIL, Monsieur Jean-Noël BURG, Madame Nathalie ANTONI, Madame Laurence BENDER, Monsieur Eric HIRSCH, Monsieur Geoffrey LANG, Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL, Monsieur Jean-Marie STEINMETZ, Monsieur Mathieu TRAUTTMANN.

Membres absents à la délibération n°2023/43 :

Madame Richarde BONATI-VELTEN, Monsieur Kévin DEBES, Monsieur Sébastien FUCHS, Madame Tania LAZARUS, Madame Estelle OHLMANN.

Délibération n°2023/43

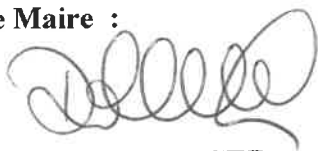
objet : Acquisition foncière route de Wintershouse

Le Maire fait savoir au Conseil municipal avoir été informé de la vente d'un verger en face du n°8 route de Wintershouse. L'une des parcelles à aliéner (Section 07 n°6) qui borde la route est touchée par un emplacement réservé au plan local d'urbanisme en vue du prolongement du trottoir. Ainsi le géomètre GRAFF-KIEHL a été mandaté par la Commune en vue de l'arpentage afin de délimiter précisément l'emprise concernée.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à cette acquisition et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ décide d'acquérir la parcelle provisoirement cadastrée Section 07 n°(2)/6 (résultant de la division de la parcelle 6) d'une contenance de 0,15 are appartenant à Madame Marie Claire LAEMMEL, née LAGEL ;
- ↳ fixe le prix d'acquisition à 621 € ;
- ↳ dit que la parcelle est acquise en vue du prolongement du trottoir route de Wintershouse ;
- ↳ dit que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune ;
- ↳ autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition auprès de Maître Christophe FAESSEL, notaire associé à Haguenau ;
- ↳ dit que la dépense principale d'acquisition ainsi que les frais d'actes sont inscrits au budget.

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Marie-Laure PFEIL

**Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 24 OCT. 2023
et de la publication le 24 OCT. 2023**

Le Maire,

